

Membres titulaires présents :

Mesdames *IDIER Chantal (Maire de Angeduc), BOUCHER PILARD Maryse (Vice-Présidente - conseillère municipale Baignes), DELPECH de MONTGOLFIER Anne (Conseillère municipale Barbezieux), GARD Patricia (Conseillère municipale Barbezieux), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente – 2^{ème} adjointe Coteaux du Blanzacais), LAGARDE Isabelle (1^{ère} adjointe Oriolles), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard).*

Messieurs *DELÉTOILE Gérard (Maire de Baignes), BAUDET Pierre (4^{ème} adjoint Baignes), MEURAILLON André (Vice-Président - Maire de Barbezieux), CHAUVIN Thierry (Conseiller municipal Barbezieux), RENAUDIN Vincent (Conseiller municipal Barbezieux), BUZARD Laurent (Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (Conseiller municipal Barbezieux), CHATELLIER Dominique (Vice-Président – Maire de Barret), MAURICE Jacky (Maire de Bécheresse), JOLLY Patrick (Maire de Bors de Baignes), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie sous Barbezieux), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Maire de Challignac), SAUMON Gérard (Maire de Champagne-Vigny), MAUGET Bernard (1^{er} adjoint Coteaux du Blanzacais), RAVAIL Pierre (Maire de Guimps), CHABOT Jacques (Président – 1^{er} adjoint Ladiville), DESMORTIER Joël (Maire de Lagarde sur le Né), MOUCHEBOEUF Michel (Conseiller municipal Montmérac), de CASTELBAJAC Dominique (Vice-Président – Maire de Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), DEAU Loïc (Vice-Président – 4^{ème} adjoint Reignac), GERVAIS Philippe (Maire de Saint-Bonnet), GOHIN Christian (Maire de Sainte-Souligne), DECELLE Guy (Maire de Val des Vignes), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – 2^{ème} adjoint Val des Vignes).*

Membres suppléants présents :

Mesdames *IMBERT Pascale (1^{ère} adjointe Berneuil), GARNEAU Janine (1^{ère} adjointe Chillac), MARTINEAU Françoise (1^{ère} adjointe Saint-Félix), BAUDINAUD Virginie (1^{ère} adjointe Saint-Léger).*

Messieurs *GIRARD Guy (1^{er} adjoint Angeduc), PETIT Bernard (2^{ème} adjoint Oriolles), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet), FAURE Jean-Marie (1^{er} adjoint Sainte-Souligne) et VARENNE Michel (1^{er} adjoint Salles de Barbezieux).*

Etaient excusés :

Mesdames *SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), AUTHIER-FORT Claire (Conseillère municipale Barbezieux), SOULARD Annick (1^{ère} adjointe Brossac), GOUFFRANT Marie-Hélène (Maire de Chillac), ROCHAIS Anne-Marie (Maire de Saint-Léger).*

Messieurs *CHAPUZET Jean-Paul (1^{er} adjoint Brie sous Barbezieux), MASSE Bernard (1^{er} adjoint Etriac), GUILLON Jean-Jacques (1^{er} adjoint Guimps).*

Assistaient à la séance :

Monsieur *MONTÉZIN François (Directeur Général des Services).*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et s'excuse pour le quart d'heure de retard qui s'explique par l'inauguration des boutiques éphémères de Barbezieux qui s'est déroulée en amont du conseil.

Il explique que, pour la première fois, une entreprise du territoire est présente pour se présenter, comme cela a été annoncé lors de l'assemblée générale du Club « Entreprendre en Sud-Charente ». Monsieur le Président rappelle que la compétence économique a été la première compétence de la Communauté de Communes et il estime que les entreprises du territoire ne sont pas forcément bien connues. Il y a en effet de belles entreprises, de grands groupes, des établissements très techniques et les élus se doivent d'avoir une connaissance la plus fine possible de ce tissu économique.

Monsieur le Président indique avoir ce soir le plaisir d'accueillir Monsieur le Directeur des Ateliers du goût, entreprise barbezilienne. Il le remercie pour sa présence.

Monsieur Hennequin présente son entreprise (voir le diaporama annexé au PV du conseil).

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Gérard SAUMON se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 septembre 2018.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 1^{er} septembre au 26 octobre 2018.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Néant.

Instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Elle précise que cette indemnité concerne quatre personnes pour un montant d'environ 10 000 € annuels.

Monsieur le Président explique que la régie la plus importante est celle des affaires scolaires (cantine et garderie) pour une indemnité de 690 € tandis que les autres indemnités s'élèvent à 110 €, concernant plus particulièrement la saison culturelle, les visites du château et de la ville de Barbezieux et les abonnements de la médiathèque.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adoption d'une tarification pour la fourniture des repas pour les enfants de l'école multisports et numérique qui ne sont pas inscrits en accueil de loisirs.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Monsieur Gérard DELETOILE, Maire de Baignes, s'inquiète du fait que les enfants pourraient ne pas payer le même prix pour une même prestation.

Monsieur le Vice-Président répond qu'il s'agira bien d'un même prix pour tous, contrairement à ce qui est appliqué pour les tarifs scolaires.

Concernant ces derniers, Monsieur le Président rappelle que nous sommes sur une période de lissage, ce qui explique qu'il y ait encore quelques différences entre les écoles. Les tarifs étaient très différents d'un site à un autre et la collectivité s'était donnée quatre ans pour effectuer un lissage afin que la prestation délivrée soit au même tarif pour tout le monde.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Il explique que la CTG est le cadre dans lequel la collectivité va exercer sa compétence enfance jeunesse. La convention se renouvelle tous les quatre ans et sera signée avec la CAF lors du prochain conseil communautaire. Elle s'appuie sur l'existant, c'est-à-dire sur les actions enfance jeunesse que les élus mènent collectivement (crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, etc). Elle s'appuie également sur les préconisations du Dispositif Local d'accompagnement qui avait été présenté à Blanzac. Des fiches actions précises vont permettre le financement des différents établissements enfance jeunesse. Ce sera également le moyen de faire financer le poste de la coordinatrice enfance jeunesse.

Aujourd'hui, sur la CdC4B, tous les secteurs enfance jeunesse coutent environ 630 000 €, financés à hauteur de 230 000 € par la CAF qui continuera à participer à la condition que soit signée la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Vice-Président précise que le financement inclut le « plan mercredis » dont il a été question lors de la dernière commission enfance jeunesse au cours de laquelle des élus se sont portés volontaires pour faire partie du comité de pilotage. Sur les trois heures supplémentaires du mercredi, il s'agira de faire profiter aux associations d'une participation de la CAF de 46 centimes supplémentaires en complément des 54 centimes par heure et par enfant qu'elles percevaient déjà. C'est donc très intéressant pour les associations concernées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président explique que l'on parle relativement rarement de la compétence mais les chiffres sont édifiants avec 630 000 euros en 2018. C'est une des plus importantes compétences de la CdC4B en termes d'autofinancement.

Dépôt de candidature de la Communauté de Communes des 4B à l'appel à projets « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT)

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du tourisme, du patrimoine et de la communication fait part du report de la délibération au conseil communautaire de décembre.

Elle explique cependant qu'au travers cet appel à projets, la Région souhaite financer des projets partagés menés à l'échelle de territoires pertinents dotés d'une maîtrise collective de la compétence tourisme. C'est pourquoi les deux communautés de communes, 4B et Lavalette Tude Dronne, ainsi que le Pôle touristique du Sud-Charente, s'associent pour présenter, au cours du mois de janvier 2019, ce dossier qui se construit autour de quatre grands axes :

- la professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme et des prestataires touristiques ;
- la qualification de l'offre touristique du territoire ;
- la définition d'une stratégie numérique partagée ;
- le soutien des offices de tourisme dans l'évolution de leurs missions d'amélioration de l'accueil des clientèles et de l'amélioration de leurs ressources.

Ce dossier se structure autour d'un diagnostic territorial qui avait déjà été établi sur les deux territoires et sur une stratégie touristique à l'échelle du Sud-Charente.

Madame la Vice-Présidente complète ses propos en expliquant que le but, outre une stratégie touristique à l'échelle de trois ans, serait d'obtenir un financement de la Région.

Elle informe que le pôle touristique avait un financement de 30 000 € qui a été supprimé il y a deux ans. Selon les actions présentées, le territoire pourrait être subventionné entre 30 et 80 % des dépenses éligibles, notamment s'agissant du poste du directeur de l'office de Pôle qui est en cours de recrutement. Madame la Vice-Présidente précise que la personne pressentie est hautement qualifiée en matière de performance numérique et que son poste pourrait bénéficier d'un financement régional à hauteur de 50%.

L'ensemble du dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets sera présenté lors du conseil communautaire du mois de décembre.

Modification statutaire du syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS) suite à une modification de périmètre.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération. Il explique que certaines communes qui n'adhéraient pas font désormais partie du périmètre du Bassin. Il dresse la liste des communes adhérentes de la CdC4B : Baignes, Guimps, Barbezieux, Le Tâtre, Barret, Chantillac, Condéon, Reignac et Touvérac. Certaines de ces communes adhèrent au syndicat d'une façon partielle, se partageant entre différents bassins versants. Il convenait donc de les intégrer dans le périmètre et de se prononcer sur cette extension.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Cession de la parcelle A-749p de la zone d'activité de Val des Vignes au Syndicat départemental d'Electrification et de Gaz de la Charente (SDEG).

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques – Lieu des travaux : Berneuil, le bourg, RD68-RD128.

Monsieur le Président présente la délibération.

Il rappelle que le SDEG effectue des travaux sur les réseaux d'électricité, de communications électroniques, etc.

Depuis le transfert de la compétence « communications électroniques » à la CdC, les collectivités ne sont pas d'accord entre elles. Les EPCI estiment que, quand le SDEG passe un fourreau vide pour passer une fibre ou autre, il ne s'agit pas de communication électronique du fait que le

fourreau soit vide. Cela peut donc être assimilé à la compétence « électricité », permettant au SDEG d'appeler directement la commune concernée.

Le syndicat considère, pour sa part, que cela relève directement de la compétence électronique, donc de l'EPCI.

De nombreuses discussions et réunions de travail ont eu lieu l'année écoulée avec le Préfet, les avocats des uns et des autres, etc. Dans l'attente d'une décision, les communes sont bloquées et ne peuvent pas engager de travaux puisque le SDEG s'adresse aux CdC tandis que ces dernières le renvoient vers les communes au motif que ce sont elles qui commandent leurs travaux d'embellissement de bourg et qu'elles sont d'ailleurs prêtes à financer.

Le SDEG s'y refuse considérant qu'il y a un transfert de compétence.

Une réunion a eu lieu en juillet avec le Préfet à l'issue de laquelle deux questions ont été posées au Tribunal Administratif :

- 1- Ces opérations sont-elles prises sous la compétence électronique précisée à l'article L1425-1 du CGCT, auquel cas c'est bien les CdC qui doivent les financer ?
- 2- A contrario, est-ce que les travaux peuvent rentrer dans la compétence « électricité » précisée aux articles L2224-35 et 36 du CGCT, ce qui entraînerait qu'ils passent par la commune qui serait ensuite appelée par le SDEG ?

Depuis le 06 août dernier, les collectivités attendent la réponse du Tribunal Administratif. Plusieurs communes sur le département sont bloquées dans la réalisation de leurs travaux. Le comité d'effacement des réseaux au niveau du département est également à l'arrêt tant que la situation n'est pas éclaircie.

Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec le SDEG et une solution a été trouvée dans l'attente de l'arrêt du Tribunal :

- Pour permettre la réalisation des travaux, le SDEG appellera les CdC dans un premier temps mais n'émettra pas de titres de recettes dans l'attente que le Tribunal Administratif ait statué. Les travaux seront ainsi faits et le SDEG fera une avance si nécessaire.
- Si le Tribunal considère que ces opérations relèvent de la compétence « communications électroniques », les CdC régulariseront, ce qui pose problème pour celles qui ne sont pas en TPU et qui ne peuvent pas jouer sur les attributions de compensation.
- Dans le cas contraire, le SDEG appellera directement la commune.
- Et si le Tribunal estime que cela peut relever des deux compétences, le SDEG est d'accord pour appeler directement les communes ou les CdC qui sont prêtes à financer.

Après plusieurs mois de discussions, la délibération soumise ce soir au vote permettra de débloquer enfin les travaux.

Aujourd'hui il s'agit des travaux du bourg de Berneuil. Des problèmes peuvent aussi survenir sur la commune de Val des Vignes même s'il s'agit d'une création. Les travaux de la Place du château à Barbezieux, quant à eux, étaient déjà lancés.

Cette délibération, qui est une délibération type, sera envoyée dans les autres EPCI afin de débloquer certaines problématiques.

Monsieur le Président informera les conseillers dès qu'une réponse sera apportée par le Tribunal Administratif.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président présente l'agenda.

Monsieur le Président revient sur le séminaire énergies qui a eu lieu samedi et dont il a de très bons retours.

Il en profite pour relancer un appel sur la partie PLUi car il est important qu'il y ait un maximum de communes présentes aux ateliers, tout le monde devant s'exprimer. La première réunion est fixée à 18h00 mais il est compliqué de faire venir les autres intervenants extérieurs à 14h00. La collectivité va pourtant essayer de s'adapter aux personnes qui travaillent et modifier les horaires des prochaines réunions pour avoir un maximum d'élus présents.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 20h30.

Gérard SAUMON
Secrétaire de séance